

SERBOTEL 2023

CONCOURS REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

......

REGLEMENT

Article 1

Ce concours est organisé par le Syndicat de la Boucherie de Loire Atlantique, représenté par Pierrick BILLARD et Charlotte GUILLONNEAU, Co-Présidents. Il aura lieu **lundi 23 octobre de 7h30 à 11h30** au Parc des Expositions de la Beaujoire à Nantes. **Date limite d'inscription le 31/05/2023**

Article 2

Préalablement à toute participation au concours, le candidat doit prendre connaissance du règlement et l'accepter sans aucune réserve. Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier le règlement en cas de nécessité, pour le bon fonctionnement du concours.

Article 3

Ce concours est ouvert aux Artisans Bouchers syndiqués des départements des Pays de la Loire et à leurs salariés. Les Présidents de chaque département devront nommer 3 candidats qui formeront une équipe composée de 2 chefs d'entreprise ou salariés plus un apprenti, avec idéalement, une personne féminine dans l'équipe.

Article 4

Le thème du concours : Voyage en Pays de la Loire \rightarrow A chaque équipe de mettre en avant son département.

4 pièces imposées

- 1 hanche de bœuf sans l'aiguillette baronne
- 1 épaule de veau
- 1 coffre d'agneau
- 1 pintade

Les viandes seront fournies par les organisateurs. Pour éviter tout gaspillage, les légumes pour la décoration seront fournis par les candidats. Les décors des viandes présentées devront être comestibles. Chaque pièce doit pouvoir être commercialisée, cuite et consommée avec son décor. La base de présentation devra impérativement respecter les dimensions suivantes : 150 cm de large, 70 cm de profondeur, 70 cm de hauteur. Le support devra être suffisamment rigide pour être transportable.

Article 5

Les candidats devront se présenter le lundi 23 octobre 2023 à 6h30 dans le hall Grand Palais – niveau 2 - au parc des Expositions de la Beaujoire à Nantes.

Article 6

Le jury sera composé de professionnels désignés par l'organisation professionnelle, soit 1 par département. Le Président de jury sera un meilleur Ouvrier de France. Pendant la délibération du jury, les candidats devront quitter le stand de la boucherie.

Article 7

La proclamation des résultats aura lieu le lundi 23 octobre 2023 à 16h30 sur l'espace concours de la Boucherie. Les candidats sont tenus de prévoir une tenue professionnelle pour cette cérémonie. Aucune communication des résultats ne se fera avant la proclamation officielle.

Les candidats pourront récupérer leurs supports et leurs pièces de viande à partir de 17h00.

Article 8

Le droit à l'image

Les participants peuvent être filmés et pris en photo pendant et après le concours. Ils autorisent l'organisateur à exploiter gratuitement, pour la promotion du salon, toute image, sur quelque support que ce soit, sans restriction ni réserve.

Pour tout renseignement complémentaire sur l'organisation de ce concours, s'adresser au

Syndicat Départemental de la Boucherie de la Loire-Atlantique 10, rue de la Jalousie - 44980 Ste LUCE sur LOIRE Tél. 02 51 85 00 63

Email: syndicat.boucherie@wanadoo.fr